

Compte rendu de la séance du 26 janvier 2015

Secrétaire(s) de la séance : Jean BOBE

Représentés : Gilles RUIS par Patrice ARRO et Bernard BONNAIL par Raymond MARGAIL

Date de convocation : 22-01-2015

Ordre du jour:

- DIA parcelle B 986
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SYDEEL66 - modification de la délibération n° 077-2014
- Frais de scolarité commune de Prades
- Demandes de subventions pour le terrain multisports
- Création de poste
- Questions diverses

Ordre du jour complémentaire :

- Demande de subvention pour goudronnage des chemins

Droit de préemption urbain : DIA parcelle B 986 (DE_001_2015)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 075-2014 du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption urbain pour l'acquisition de la parcelle cadastrée B 986, sise 8 Carretera de Vernet, d'une superficie de 2 a 20 ca, située dans la zone UB du PLU communal

EXPOSE que depuis, les acquéreurs potentiels de cette parcelle se sont manifestés à plusieurs reprises et ont adressé un courrier à l'attention de l'assemblée délibérante dont il donne lecture. Les arguments avancés pour cet achat sont :

- Développement d'une activité commerciale
- Création d'une S.C.I.
- Création d'un emploi

DEMANDE au Conseil Municipal, au vu de ces éléments, de confirmer ou de renoncer à l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur cette parcelle étant donné que pour l'instant, aucune proposition de prix n'avait été faite par la commune qui était en attente de l'avis de la Brigade d'Evaluations Domaniales sur la valeur vénale de ce bien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

RECONNAISSANT le bien fondé du projet porté par les acquéreurs potentiels : création d'un emploi et développement d'une activité commerciale sur le village

ABANDONNE le projet qui avait été envisagé concernant l'achat de cet immeuble,

DECIDE DE RENONCER à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné, et conformément aux articles L211-5, R213-8, R213-9, R213-10 du Code de l'Urbanisme,

Adhésion groupement commande achat électricité avec SYDEEL66 (DE_002_2015)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 077-2014 approuvant l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL66 est coordonnateur.

EXPLIQUE que le Comité Syndical du SYDEEL66, dans sa séance du 18 décembre 2014, a voté un acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, modifié par rapport à celui voté par le Conseil Municipal le 15 décembre 2014.

Les modifications apportées sont les suivantes (articles 4 et 7) :

- Un comité technique aura la charge de la validation des pièces constitutives du marché,

assurera l'analyse des offres et assistera les membres de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur dans ses décisions.

- Contribution par point de livraison pour la 1^{ère} année : 40 € et 20 € pour la 2^{ème} année
- Les contributions seront plafonnées à 2 000 € pour les communes sur la durée du marché et 1 500 € pour les autres membres

Les termes de la convention constitutive ayant été modifiés, il convient donc de délibérer à nouveau sur l'acte constitutif pour l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL66 est coordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 077-2014 ayant même objet.

Frais de scolarité commune de Prades (DE_003_2015)

Vu le courrier de la Municipalité de Prades relatif aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles, enfantines ou élémentaires, avec une base de contribution annuelle prévues sur 6 exercices, soit de 2014/2015 à 2019/2020,

Vu la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques entre commune d'accueil et commune de résidence,

CONSIDERANT qu'il existe un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre Villefranche-de-Conflent – Corneilla-de-Conflent et Serdinya, qui accueille les enfants de la maternelle au CM2,

CONSIDERANT que les 3 communes du RPI ont en charge les frais de fonctionnement des écoles du RPI,

CONSIDERANT que le RPI assure la restauration et la garde des enfants,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de ne pas signer le projet de convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques entre commune d'accueil et commune de résidence.

Demande de subvention au Conseil Général : terrain multisports (DE_004_2015)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un des objectifs politiques de la nouvelle équipe municipale est de dynamiser le village par l'implantation d'un terrain multisports à l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent.

Au vu des devis présentés, mais une mise en concurrence sera faite étant donné le montant des travaux, le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 49 870,50 € HT (terrassement et fourniture des équipements). A ce titre, il est indispensable de bénéficier d'une subvention la plus élevée possible au titre de l'A.I.T.- programmation 2015.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Adopte les travaux pour l'implantation d'un terrain multisports sur l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à Madame la Présidente du Conseil

Général 66 au titre de l'AIT – programmation 2015.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Demande de subvention au Conseil Régional : terrain multisports (DE_005_2015)

Toujours dans le cadre de l'implantation d'un terrain multisports, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Adopte les travaux pour l'implantation d'un terrain multisports sur l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à Monsieur le Président du Conseil Régional - Direction des Sports.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Demande subvention à la Cohésion Sociale 66 : terrain multisports (DE_006_2015)

Pour terminer le financement de l'implantation d'un terrain multisports, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Adopte les travaux pour l'implantation d'un terrain multisports sur l'Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à Perpignan - Direction des Sports.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Création de poste - mise à jour du tableau des effectifs (DE_007_2015)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services communaux et les classements indiciaires correspondants.

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude suite à promotion interne au grade de : Agent de maîtrise suite à la CAP du 01-10-2014 de M. RUIZ Serge, employé communal classé au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 10^{ème} échelon,

Pour les besoins du service, il propose à l'assemblée de créer 1 poste d'Agent de maîtrise

Ouï le rapport du Maire, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés,**
DECIDE :

A/ La création d'un poste d'Agent de maîtrise TC au 01/07/2015

B/ La suppression : - d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC

- d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe TNC à raison de 25/35^{ème}

Demande de subvention DETR 2015 pour travaux de goudronnage (DE_008_2015)

Monsieur le Maire expose que l'état de certains chemins communaux : Cami de las Maïlloles et Cami du Mas del Noy s'est considérablement dégradé ces dernières années.

De plus, les inondations de novembre 2014 n'ont fait qu'aggraver l'état de la chaussée.

Au vu des devis présentés, mais une mise en concurrence sera faite vu le montant des travaux, cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- Adopte les travaux de goudronnage du Cami de las Maïlloles et du Cami du Mas del Noy
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention sollicitée au titre de la DETR – programmation 2015 – la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

A 22 heures 30 la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO